

Les Français payent parce que le sous-directeur de cabinet de Filipetti forçait les employées à uriner devant lui

écrit par Maxime | 19 février 2023



La façade du ministère de la Culture, à Paris. (MARIO FOURMY / SIPA)



La façade du ministère de la Culture, à Paris. (MARIO FOURMY / SIPA)

La Socialie (d'où est issu Emmanuel Macron) dans toute sa splendeur.

On sait que tout un tas de "petits socialistes" roulaient pour le pervers sexuel DSK qu'ils auraient bien vu à la tête de l'Etat.

Ces jeunes réseauteurs finirent à la tête de l'Etat par la bénédiction de Voici, Gala, Closer... mettant en lumière le couple "atypique" Brigitte-Emmanuel Macron, ainsi que la descente aux enfers, au contraire, du couple Pénélope-François Fillon. Et accessoirement la connerie monumentale de quelques millions de titulaires de carte d'identité française.

Sacha Houlié et Stéphane Séjourné en sont un parfait exemple.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/nouvelle-aquitaine/vienne/poitiers/video-l-ascension-fulgurante-de-sacha-houlie-et-stephane-sejourne-2641696.html>

Le règne de Hollande fut marqué par les aventures

extraordinaires du scootériste nocturne répudiant Valérie Trierweiler, elle-même pas très gracieuse à l'égard de Ségolène Royal qui elle-même etc.

Bref tout ce petit monde donneur de leçons a pu exercer le pouvoir pendant 5 ans et plus pour ceux qui se sont recyclés dans la Macronie.

Et voilà qu'on apprend de nouvelles frasques au sein de cette gauche décadente dont nous, imbéciles que nous sommes à leurs yeux, payerons encore la facture.

L'Etat français (c'est nous) condamné pour l'attitude du sous-directeur des ressources humaines du cabinet d'Aurélie Filipetti, ministre de la culture à l'époque.

Ce haut fonctionnaire proche du pouvoir socialiste avait des pratiques d'humiliations particulièrement horribles à l'égard des femmes, **forcées d'uriner devant lui.**

Les "néoféministes" de gauche, dont le gifleur Quatennens, ont décidément, pour certains, une fâcheuse tendance à prescrire le "fait ce que je dis, pas ce que je fais".

Bien entendu, les victimes vont être indemnisées, avec notre argent.

Comme si le fait de leur avoir administré des diurétiques avant des entretiens clé entrainé dans le fonctionnement normal de l'Etat.

Le nom du coupable n'a pas été communiqué. Pas normal.

Le citoyen qui voit sa feuille d'impôt augmenter à cause de ce genre de potacherie devrait au moins savoir pour le compte de qui il paie.

Et pourquoi l'Etat ne pourrait-il pas avoir un recours contre ce type ? Voire contre ceux qui l'ont recruté, lui ont accordé ce pouvoir, lui déléguant des tâches qu'ils

n'ont pas daigné exercer eux-mêmes malgré l'importance de leurs prébendes ?

Pourquoi Filipetti, Hollande... ne paieraient-ils pas, eux ?

Qu'attend le gouvernement pour exercer une action récursoire contre eux, au titre de leur manque de vigilance ?

7 femmes seraient concernées. La première qui a obtenu une condamnation recevra 12.000 euros pour réparer son préjudice moral.

Tiens, ça tombe bien, ça correspond à 1 mois de retraite pour Hollande le roi fainéant...

https://www.bfmtv.com/politique/parti-socialiste/francois-hollande-percoit-une-retraite-de-11-000-a-12-000-euros-par-mois-dont-4000-euros-en-tant-qu-ex-president_AV-202302060273.html

Si l'Etat se trouve en première ligne pour indemniser la plaignante, il n'y a aucune raison d'en rester là.

Une bonne gestion de l'argent public implique désormais de faire condamner les personnes réellement responsables, directement ou indirectement, de ces agissements.

Qu'attend le gouvernement pour publier un communiqué nous informant que les "copains d'avant" seront inquiétés à leur tour par la justice ?

L'Etat condamné pour les

intoxications et humiliations perpétrées par un haut fonctionnaire sur sept femmes au ministère de la Culture

*Cet ancien sous-directeur des ressources humaines au ministère de la Culture administrait des diurétiques à des femmes pour les obliger à uriner devant lui. Le tribunal administratif de Paris a exigé qu'elles soient indemnisées.
Article rédigé par*



[franceinfo Culture avec agences](#)

France Télévisions Rédaction Culture

Publié le 17/02/2023 12:40 Mis à jour le 17/02/2023 16:43

Temps de lecture : 2 min.



La façade du ministère de la Culture, à Paris. (MARIO FOURMY / SIPA)

L'Etat a été condamné, jeudi 16 février, en raison des agissements d'un fonctionnaire du ministère de la Culture (et ancien membre du Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes) qui avait versé un diurétique dans le café d'une candidate à un poste, et humilié de la même manière six collègues. Le tribunal administratif de Paris a publié le jugement qui exige d'indemniser cette ex-candidate à hauteur de 12 000 euros pour son préjudice, plus 1 500 euros au titre des frais de justice.

L'affaire va au-delà, avec des humiliations reconnues par la justice administrative pour six membres des services du ministère. Ces femmes seront également indemnisées, selon un communiqué du tribunal, qui n'a pas précisé les montants. Ce fonctionnaire était à l'époque de l'entretien d'embauche, en mai 2012, sous-directeur des ressources humaines du cabinet de la ministre Aurélie Filippetti.

Forcées d'uriner devant lui

Concernant l'ex-candidate, l'homme "lui a proposé, en début d'entretien, un café qu'elle a bu, puis l'a invitée à poursuivre l'entretien à l'extérieur, dans le jardin des Tuileries", détaille le tribunal. "Ressentant rapidement des douleurs et une forte envie d'uriner", et obligée de le faire devant lui sous un pont, la candidate a demandé à rentrer chez elle. Elle a finalement été hospitalisée.

Une enquête a montré plus tard que l'homme était coutumier du fait. En 2018, il a reconnu "avoir imposé des situations humiliantes aux femmes qu'il recevait ainsi en entretien et dont la liste a été tenue par lui dans un tableau", rappelle le tribunal. Le fonctionnaire a été révoqué en 2019, après de très nombreux témoignages contre lui.

Cette année-là, il était par ailleurs mis en examen pour "administration de substance nuisible", "agression sexuelle par personne abusant de l'autorité conférée par sa fonction",

“atteinte à l’intimité de la vie privée par fixation d’image”, “violence par une personne chargée de mission de service public” et “infraction à la législation sur les médicaments”. La suite de cette procédure pénale n’a pas été rendue publique. “C’est une affaire complètement folle d’un pervers”, avait commenté le ministre au moment de cette mise en examen, Franck Riester. “J’aurais voulu qu’on m’arrête avant”, avait pour sa part affirmé le fonctionnaire révoqué, interrogé par Libération.

L’Etat jugé responsable

La plaignante estimait la responsabilité de l’Etat “engagée en raison d’une mauvaise organisation des services du ministère de la Culture, en l’absence de dispositifs protégeant les victimes et recevant leurs plaintes”.

Pour la Fondation des femmes, qui avait accompagné les plaignantes via son service juridique, “la reconnaissance par la justice administrative des violences subies est une victoire pour les victimes”. En revanche, la fondation “regrette” un montant des indemnisations “divisé par deux” par rapport aux suggestions du rapporteur public, “signe de la méconnaissance par la justice de la réalité des violences sexistes et sexuelles”.

https://www.francetvinfo.fr/culture/un-haut-fonctionnaire-du-ministere-de-la-culture-intoxiquait-des-femmes-pour-qu-elles-urinent-devant-lui-l-etat-condamne_5664191.html